Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260226-2026_19-DE

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à seize heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 16/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 16/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – VIDCOQ Marc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - NOGUES Loïc - OLLITRAULT Michelle - NEVO Laurent - COJEAN François - LE MAINTEC Gwenaëlle

Absentes excusées : LE POTIER Marie-Laure donne pouvoir à NEVO Laurent
LIZIARD- FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaelle
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-19

Objet : Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2026

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2025 pour l'année 2026, soit:

- **Taxe Foncière Bâti** : **18.75 %** (part communale) + **19.53%** (part départementale) **soit un taux final de 38.28 %**
- **Foncier Non Bâti : 55.13 %**
- **Taxe habitation** : **14.50 %**

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Alain GUILLAUME